

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le **02 AVR 2010**

Réf. : BDC/CE 4225/3 - BL

Madame la Députée,

Vous avez appelé mon attention sur les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour financer de façon permanente le dispositif "Harpie" de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane.

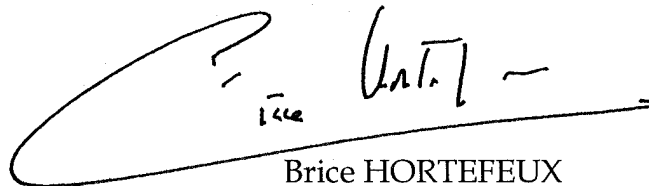
Lors de son déplacement à Cayenne le 18 février dernier, le Président de la République a rappelé sa détermination à lutter contre l'orpaillage clandestin qui est un facteur majeur d'insécurité sur le territoire guyanais.

Après les résultats encourageants déjà obtenus, j'ai ainsi engagé une nouvelle phase de l'opération "HARPIE" qui sera désormais permanente sur le territoire de la Guyane.

Soyez donc assurée que les actions de lutte contre ce fléau vont se poursuivre et seront à la hauteur des enjeux.

En espérant que cette réponse sera conforme à vos attentes, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Brice Hortefeux



Brice HORTEFEUX

Madame Chantal BERTHELOT
Députée de la Guyane
Conseillère régionale
ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP